



Diagnostic écologique

Commune de **St Léger les Mélèzes**

Réalisé dans le cadre de l'**Atlas de Biodiversité Communal**



St Léger les Mélèzes — source D. Vincent - PNE



Jun 2021

Diagnostic écologique - ABC St Léger les Mélèzes
MONTECO - Juin 2021

CONTEXTE

Ce diagnostic intervient dans le cadre de la réalisation de l'Atlas de la Biodiversité communal lancé pour la commune de St Léger les Mélèzes en 2020.

Il permet de présenter les données écologiques connues pour le territoire communal, de mettre en avant et de hiérarchiser les enjeux les plus forts et de formuler quelques préconisations pouvant être mises en place par la commune pour favoriser la prise en compte et la gestion de la biodiversité.

Rédaction : Guignier C., Delétrée C. – MONTECO – juin 2021

SOMMAIRE

Zonages d'intérêt écologique et zonages réglementaires	5
Les zonages d'intérêt écologique faunistique et floristique – ZNIEFF.....	5
Inventaire départemental des zones humides.....	7
Parc National des Ecrins.....	10
Natura 2000.....	11
Trame Verte et Bleue.....	12
Présentation des habitats naturels	14
La flore	17
La faune	19
Les espèces invasives	30
Fonctionnalité écologique	32
Approche méthodologique	32
Evaluation des enjeux écologiques	36
Propositions d'actions.....	37



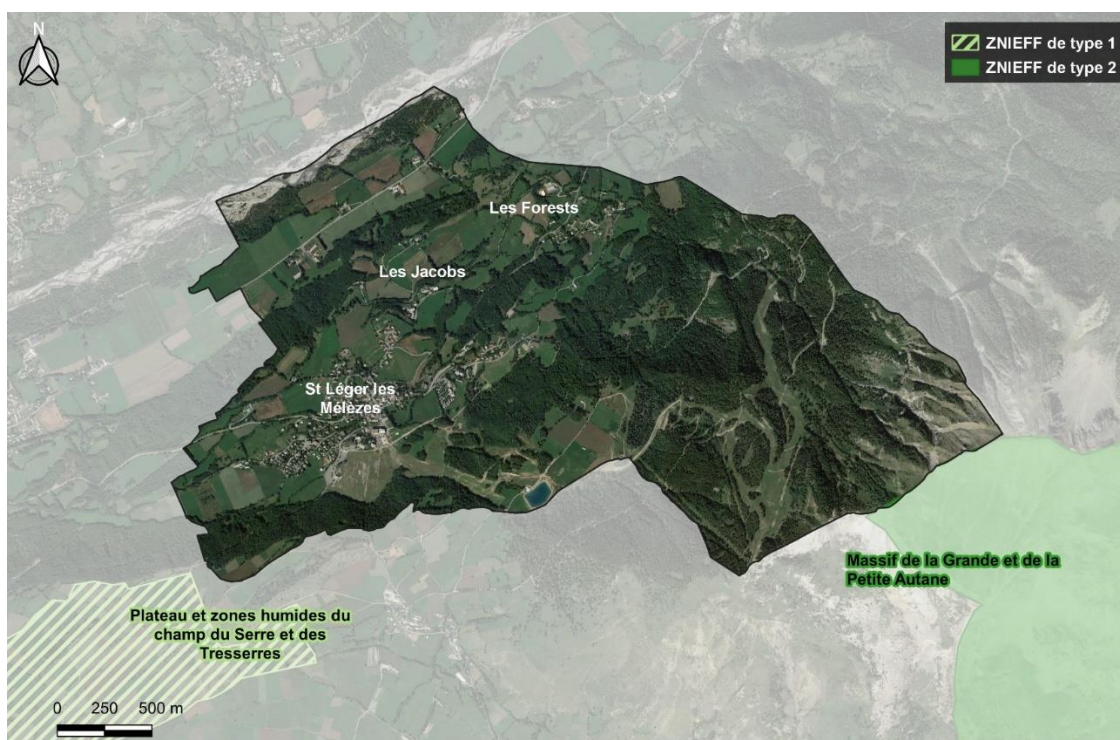
LES ZONAGES D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE – ZNIEFF

Les ZNIEFF ou Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristiques ne constituent pas des zonages réglementaires mais sont représentées par des sites reconnus pour leurs fortes capacités biologiques et leur bon état de conservation.

Le type I est utilisé pour des secteurs de grand intérêt biologique ou écologique. Ces ZNIEFF présentent en général des surfaces plus réduites que les ZNIEFF de type II, grands ensembles naturels riches et peu modifiés offrant des potentialités biologiques importantes.

La commune de St Léger les Mélèzes n'est concernée par aucune ZNIEFF de type I et par une ZNIEFF de type II située en limite communale et occupant une surface minimale sur la commune. Le zonage ZNIEFF concernent l'extrême partie sud-est du territoire, au niveau de la montagne d'Autane.

Type	Nom	Surface sur la commune	Caractères principaux - particularités
Type II	Massif de la Grande et de la Petite Autane	2453 m ²	Nombreux habitats remarquables tels que des prairies sèches mésoxérophiles à Brome dressé. 2 espèces végétales protégées en France et 1 en PACA. 31 espèces animales patrimoniales dont 6 déterminantes comme la Chouette de Tengmalm et le Nacré des Balkan.



Localisation des ZNIEFF
Commune de St Léger les Mélèzes (05)

Réalisation : C. Delétrée Juin 2021
Sources : DREAL PACA/ Fond ortho google

Carte 1 : Localisation des ZNIEFF sur la commune de St Léger les Mélèzes

Massif de la Grande et de la Petite Autane

ZNIEFF II 930012786

Surface	1 827 ha
Localisation	Etabli à l'ouest du département des Hautes-Alpes, au nord-est de la commune de Gap, le site correspond aux premières montagnes du massif du Champsaur avec la Grande et la Petite Autane (respectivement 2782m et 2519m). Il est entièrement situé en zone périphérique du Parc National des Ecrins.
Géologie	D'une structure géologique et géomorphologique complexe, marquée par l'érosion, le site comprend des terrains calcaires, marno-calcaires et schisteux avec en particulier la présence des Flyschs à Helminthoides appartenant à la nappe sédimentaire du parpaillon.
Etages de végétation et altitude	Le site, entièrement situé au-dessus de 1480m, est inclus dans les étages de végétation montagnard supérieur, subalpin et alpin.

Les formations végétales qui composent le site sont très diverses : landes et fourrés, pelouses mésophiles et pelouses écorchées d'altitude, hêtraies, sapinières et chênaies mixtes, saulaies de torrents, éboulis calcaires thermophiles et alpins, rochers et dalles rocheuses.

Milieus remarquables

Le site possède un ensemble de milieux remarquables comprenant notamment des milieux ouverts à forte valeur patrimoniale, tels que des prairies sèches méso-xérophiles à Brome dressé, des pelouses calcicoles alpines et subalpines à Séslerie bleutée et Laïche toujours verte installées sur sols superficiels aux étages de végétation subalpins et alpins et des pelouses écorchées à Avoine toujours verte des Alpes du Sud, qui colonisent les fortes pentes caillouteuses calcaires sèches. En partie inférieure du site apparaissent, peu abondantes, des prairies de fauche de fauche de plaine et de moyenne altitude à Fromental.

Les milieux rocheux et rocailleux comprennent eux aussi des formations végétales d'intérêt patrimonial, comme les éboulis thermophiles à Calamagrostis argenté, les éboulis calcaires alpins à éléments moyens à Tabouret à feuilles rondes et les formations végétales des rochers et falaises.

La rivière de la Rouanne présente par endroits un linéaire boisé intéressant constitué par des fourrés ripicoles pionniers à Saule pourpre et Saule drapé.

Flore

Le site comprend **deux espèces végétales déterminantes** qui n'ont pas de statut de protection : l'Œillet de Séguier (*Dianthus seguieri subsp. seguieri*) et la Renoncule à feuilles de Rue (*Callianthemum coriandrifolium*), cette dernière n'a pas fait l'objet d'observation récente sur le site.

Par ailleurs, le site comprend trois espèces végétales remarquables dont deux protégées au niveau national : la **Bérardie laineuse** (*Berardia subacaulis*), composée archaïque endémique des Alpes sud-occidentales typique des éboulis calcaires à éléments fins et le **Sainfoin de Boutigny** (*Hedysarum hedysaroides subsp. boutignyanum*) et une est protégée en région PACA : la **Minuartie des rochers** (*Minuartia rupestris subsp. rupestris*).

Faune

Ce massif dispose d'un peuplement faunistique relativement intéressant avec 31 espèces animales patrimoniales, dont six déterminantes.

Les Mammifères locaux d'intérêt patrimonial sont notamment représentés par le Lièvre variable (*Lepus timidus*).

Chez les oiseaux nicheurs de nombreuses espèces intéressantes ont été recensées sur ce site comme le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), l'Aigle royal (*Aquila chrysaetos*), l'Autour des palombes (*Accipiter gentilis*), le Lagopède alpin (*Lagopus mutus*), la Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*), espèce forestière remarquable d'affinité médio européenne, le Pic noir (*Dryocopus martius*), la Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*), la Chevêchette d'Europe (*Glaucidium passerinum*), le Monticole de roche (*Monticola saxatilis*), le Crave à bec rouge (*Pyrrhocorax pyrrhocorax*), le Tarin des aulnes (*Carduelis spinus*), le Sizerin flammé (*Carduelis flammea*) et Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*). Bien qu'ils ne nichent pas sur le site, le massif est parcouru par les trois grands vautours, le Vautour moine (*Aegypius monachus*), le Vautour fauve (*Gyps fulvus*) et le Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*).

Chez les Amphibiens notons la présence d'une espèce déterminante, le Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*).

Les insectes d'intérêt patrimonial sont représentés par un cortège de lépidoptères rhopalocères (« papillons de jour ») : l'Apollon (*Parnassius apollo*), le **Nacré des Balkans** (*Boloria graeca subsp. tendensis*), espèce à distribution fractionnée, dans les Balkans et les Alpes occidentales, représentée par la sous-espèce *tendensis* en région PACA, dans les pelouses subalpines à Violette éperonnée, l'Azuré de la croisette (*Maculinea alcon rebeli*), le **Moiré piémontais** (*Erebia aethiopellus*), l'Hermite, en forte régression en dehors des Alpes, lié aux milieux très ouverts et secs où croissent ses plantes-hôtes (fétuques et brachypodes), et le Céphalion (*Coenonympha gardetta macromma*).

INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES ZONES HUMIDES

La préservation et la gestion durables des zones humides sont une obligation légale qui relève de l'intérêt général (art. L211-1-1 du code de l'environnement) du fait des multiples services rendus à la société.

Les zones humides contribuent à la richesse et à l'identité d'un territoire. Elles ont un rôle paysager et assurent de multiples fonctions naturelles essentielles à la qualité et à la régulation de la ressource en eau. Elles sont sources d'une biodiversité riche et souvent patrimoniale.

Au cours des dernières décennies, les zones humides ont subi un déclin continu que ce soit en termes de superficie ou de qualité, compromettant de nombreux services écosystémiques se traduisant par des inondations plus fréquentes et plus brutales, une capacité d'autoépuration atténuée notamment vis-à-vis des pollutions diffuses, un tarissement des sources, un appauvrissement de la biodiversité.

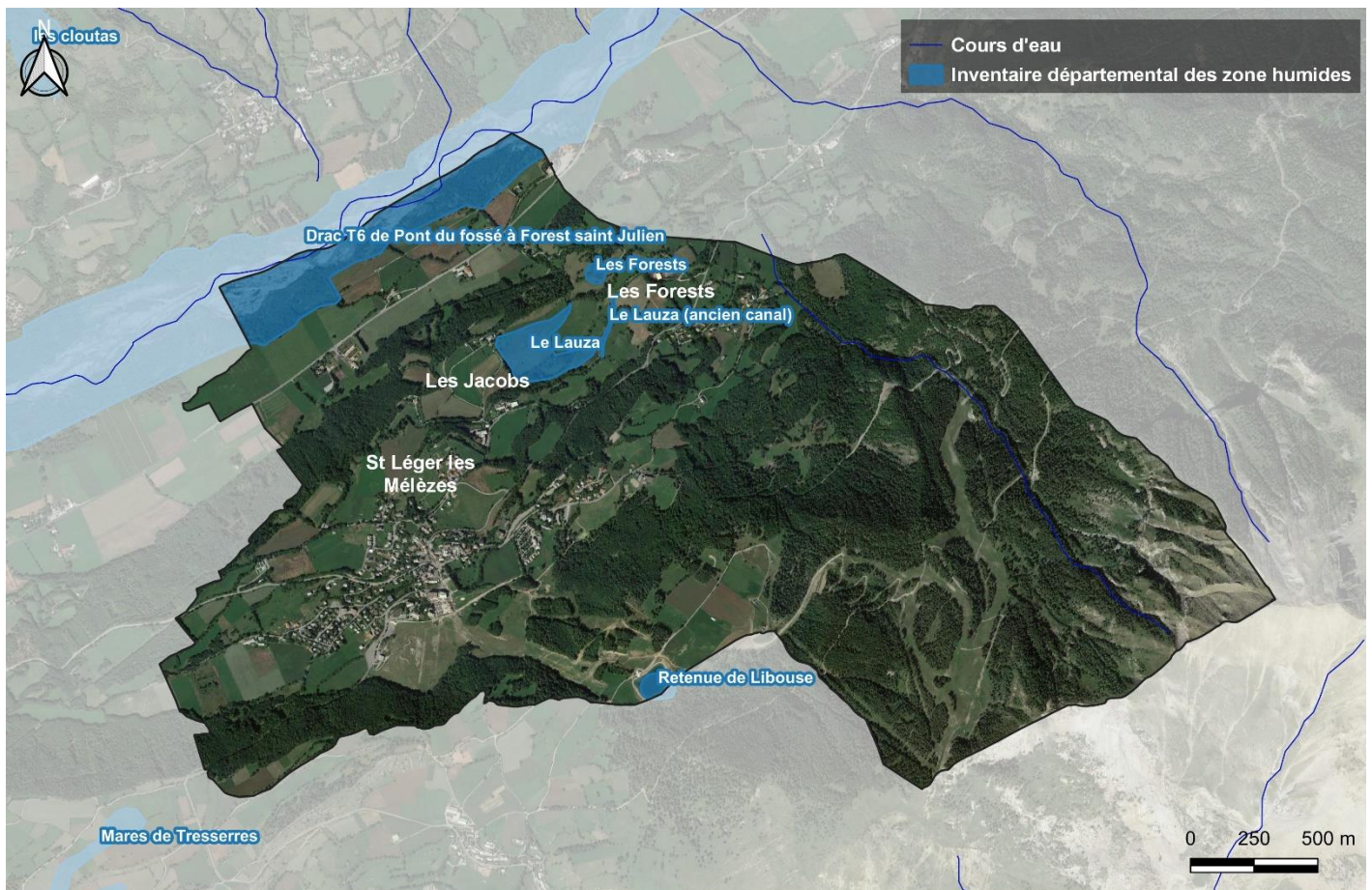
La préservation des zones humides est aujourd'hui une priorité nationale traduite par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2016-2021 du bassin Rhône-Méditerranée (approuvé en 2015).

Aujourd'hui, tout aménagement doit prendre en compte les zones humides selon une logique d'évitement. Plus en amont, cette préservation passe par une identification et une protection dans les documents d'urbanisme.

Le département des Hautes-Alpes bénéficie d'un inventaire des zones humides réalisé entre 2008 et 2012 par le CEN PACA en partenariat avec le Conservatoire Botanique Alpin et le Parc National des Ecrins. Cet outil d'information permet de faire un premier état des lieux de la situation des zones humides sur le département afin de mieux prendre en compte ces milieux dans l'aménagement du territoire et d'en assurer une meilleure protection.

Pour la commune de St Léger les Mélèzes, 5 zones humides sont recensées.

Zones humides de l'inventaire départemental			
Dénomination	Surface totale	Surface pour la commune	Localisation sur la commune
Drac T6 de Pont du fossé à Forest saint Julien	247.73 ha	22.70 ha	En limite communale nord/nord-ouest
Les Forests	0.50 ha	Totalité de la zone humide	En partie nord
Le Lauza (ancien canal)	0.26 ha	Totalité de la zone humide	Dans la moitié nord
Le Lauza	5.23 ha	Totalité de la zone humide	Dans la moitié nord
Retenue de Libouse	1.16 ha	0.88 ha	En limite communale sud



Localisation de zones humides de l'inventaire départemental Commune de St Léger les Mélézes (05)

Réalisation : C. Delétrée Juin 2021
Sources : DREAL PACA/ Fond ortho google



Carte 2 : Localisation des zones humides de l'inventaire départemental sur la commune de St Léger les Mélézes

Les zones humides identifiées à l'inventaire départemental concernent le principal cours d'eau de la commune : le **Drac** qui s'écoule au nord ainsi que quelques zones humides de type marais, bas-marais et plan d'eau accueillant une végétation hygrophile et une population animale (amphibien notamment) intéressante.

PARC NATIONAL DES ECRINS

La commune de St Léger les Mélèzes est en totalité concernée par l'aire d'adhésion du Parc National des Ecrins.

Ce parc créé en mars 1973 s'étend sur une surface d'environ 918 km² et concerne 53 communes adhérentes.

Entre Alpes du Nord et Alpes du Sud, le massif des Ecrins est un vaste ensemble de hautes montagnes (150 sommets de plus de 3000 m et quelque 10 000 hectares de glaciers) compact, abrupt, sauvage que tempèrent les vastes étendues d'alpages à peine gagnées par les plus hardis mélèzes annonciateurs des forêts de résineux.

De profondes vallées ciselées par les glaciers s'échappent de cette forteresse de pierre et de glace, s'ouvrant sur des territoires patiemment conquis par l'homme. Cette société montagnarde d'abord agropastorale puis impliquée dans l'activité touristique a façonné avec humilité ces paysages admirables. C'est ce rapport entre la puissance des reliefs et la ténacité des hommes qui confère au massif des Ecrins son caractère à la fois secret et d'une sauvage beauté que rien n'est venu altérer.

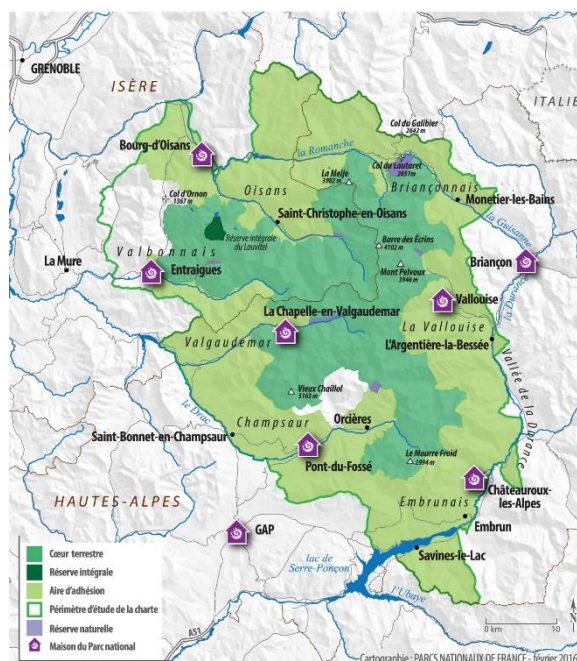
Les missions du parc sont :

- La connaissance et la recherche scientifique,
- La préservation des espèces et des milieux,
- L'accueil et la sensibilisation du public,
- L'accompagnement du développement du territoire.

Le parc recense environ 2 500 espèces végétales, plus de 350 espèces de vertébrés et des centaines d'autres petites bêtes dont de très nombreux papillons.



Le parc recueille l'ensemble des données naturalistes disponibles et les rend accessible via un atlas disponible en ligne : Biodiv'Ecrins.



Carte 3 : Parc National des Ecrins

NATURA 2000



Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages et de leurs habitats. La mise en place de ce réseau s'appuie sur l'application des Directives européennes Oiseaux (ZPS ou Zone de Protection Spéciale) et Habitats (ZSC Zone Spéciale de Conservation ou SIC Site d'Importance Communautaire). Les sites Natura 2000 bénéficient d'un cadrage réglementaire. En France, chaque site est géré par un gestionnaire qui nomme ensuite un opérateur chargé d'animer un comité de pilotage, de réaliser le document de gestion du site (DOCOB) et de le faire appliquer.

La commune de St Léger les Mélézes n'est concernée par aucun site Natura 2000.

TRAME VERTE ET BLEUE

En 2007, le Grenelle de l'Environnement a reconnu le phénomène de fragmentation des habitats comme l'une des causes de déclin de la biodiversité. Cette prise de conscience a débouché sur le lancement d'une nouvelle politique portée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie : la Trame Verte et Bleue.

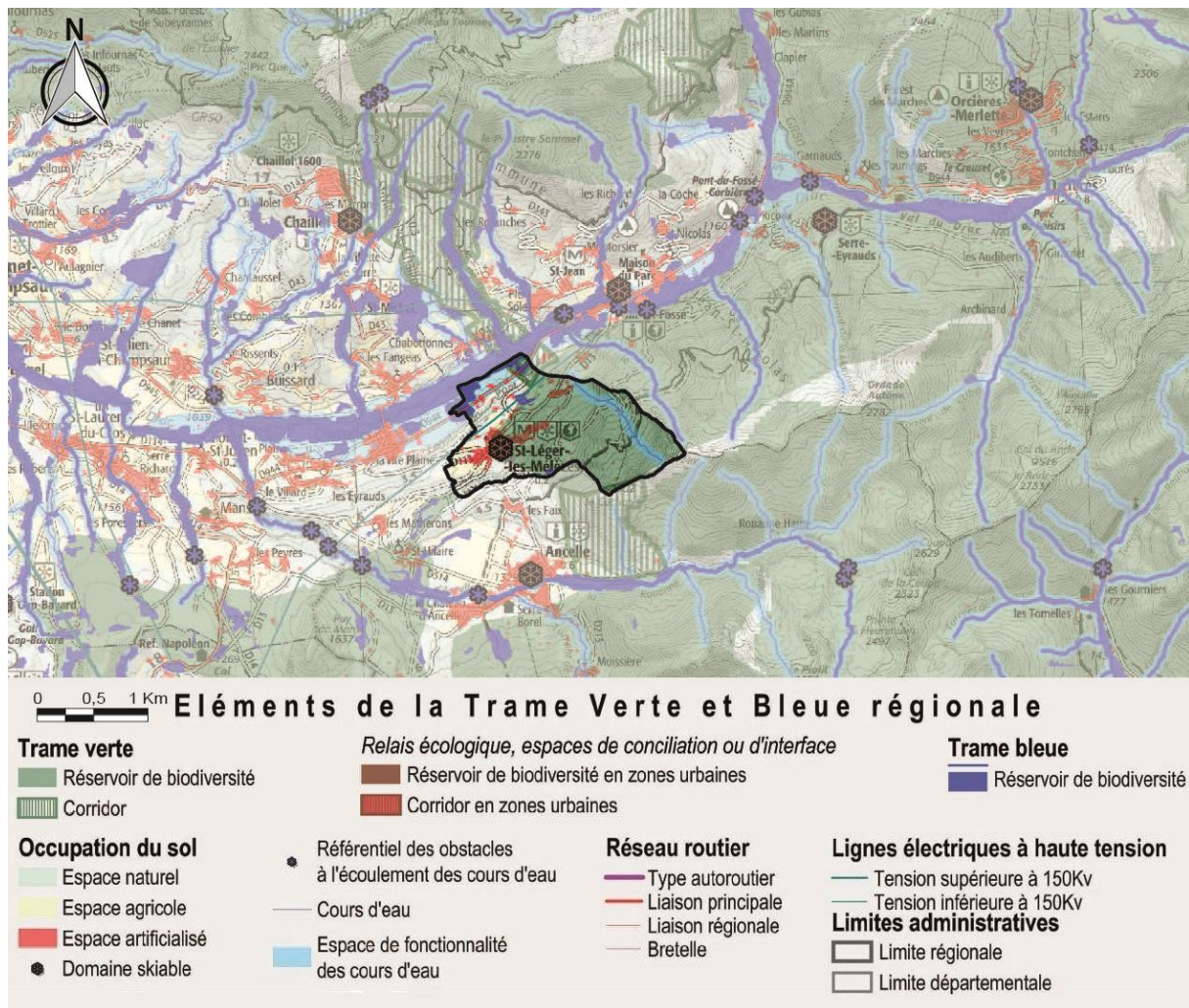
La Trame verte et bleue (TVB) a pour ambition première d'enrayer la perte de biodiversité. Par la préservation et la remise en état des sites à forte qualité écologique, riches en biodiversité (les réservoirs) et par le maintien et la restauration des espaces qui les relient (les corridors), elle vise à favoriser les déplacements et les capacités adaptatives des espèces et des écosystèmes, notamment dans le contexte de changement climatique.

La Trame Verte et Bleue se veut également un outil d'aménagement du territoire, selon les termes mêmes de la Loi Grenelle 1. Cette approche amorce une profonde mutation dans le regard porté sur les territoires. Il ne s'agit plus d'opposer conservation de la nature et développement des territoires, mais de les penser ensemble. Ce changement traduit la prise de conscience récente des services rendus par les écosystèmes pour le maintien de l'activité économique et le bien-être des populations.

La constitution de la Trame Verte et Bleue nationale se fait à l'échelle de chaque région, via l'élaboration de Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) qui constituent de nouveaux documents dans la hiérarchie des outils de planification territoriale.



Le SRCE est élaboré conjointement par l'Etat (DREAL) et la Région.



Carte 4 : commune de St Léger les Mèlèzes dans le SRCE PACA

D'après le SRCE, les deux-tiers est de la commune sont identifiés comme réservoir de biodiversité. Aucun corridor n'est identifié sur la commune.

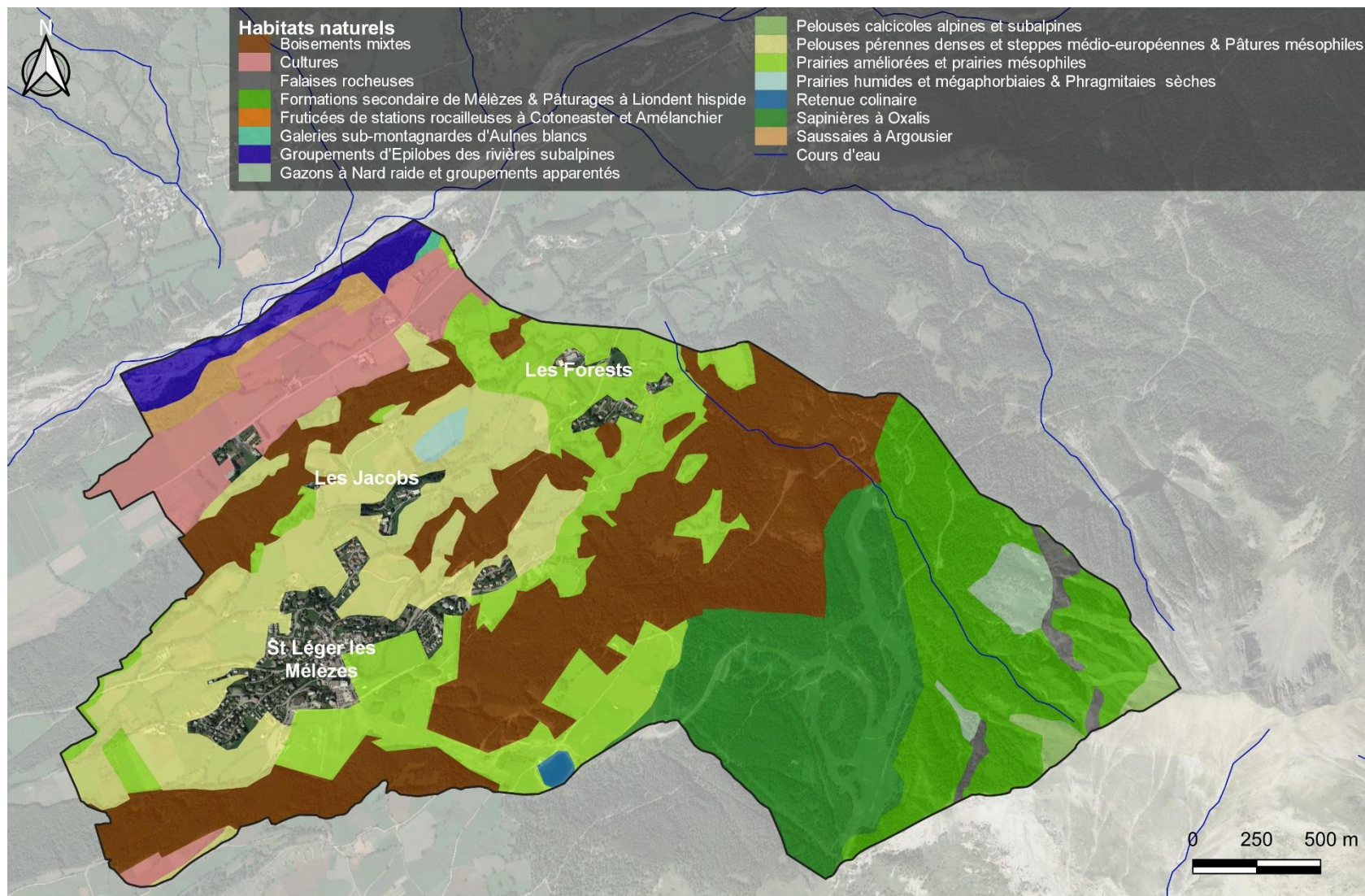
Les cours d'eau de la commune sont identifiés comme réservoirs de biodiversité de la trame bleue, notamment le Drac passant en bordure communale au nord et le Riou Meyrel s'écoulant en partie est.

L'ouest de la commune est quant à lui plus urbanisé et peut être source de perturbation concernant les échanges écologiques entre l'est et l'ouest.

Une analyse des fonctionnalités écologiques à l'échelle du territoire communal est développée en p. 34.

PRESENTATION DES HABITATS NATURELS

La cartographie des habitats naturels permet de présenter les grands milieux de la commune et leur répartition. La présentation des habitats naturels est utilisée afin de mettre en avant les milieux les plus sensibles. Cette présentation, réalisée grâce aux différentes données bibliographiques disponibles et aux inventaires de terrain menés en 2019 dans le cadre de la réalisation de cet ABC, ne serait être exhaustive et représente essentiellement les grands types de milieux. Parmi ces milieux naturels, certains sont des habitats d'intérêt communautaire, voir des habitats prioritaires au titre de la Directive européenne Habitats.



**Les habitats naturels
Commune de St Léger les Mèlèzes (05)**

Réalisation : C.Delétrée Juin 2021
Sources : DREAL PACA/ Fond ortho google



Carte 5 : habitats naturels de la commune de St Léger les Mèlèzes

Diagnostic écologique - ABC St Léger les Mèlèzes
MONTECO - Juin 2021

Le tableau suivant synthétise les grands types d'habitats naturels de la commune, avec la traduction dans les typologies Corine Biotopes et EUR27 (Habitats d'intérêt communautaire Natura 2000).

Habitats	Typologie CORINE BIOTOPES	Habitats communautaires Natura 2000
Boisements mixtes	41.H Autres bois caducifoliés 42.34 Formations secondaire de Mélèzes 43.171 Hêtraies - Sapinières	
Falaises rocheuses	62.151 Falaises calcaires ensoleillées des Alpes 62.211 Falaises siliceuses pyrénéo-alpiennes	8210 Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique 8220 Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique
Formations secondaire de Mélèzes & pâturages à Liondent hispide	42.34 Formations secondaire de Mélèzes 36.52 Pâturages à Liondent hispide	
Fruticées de stations rocailleuses à Cotoneaster et Amélanchier	31.8123 Fruticées de stations rocailleuses à Cotoneaster et Amélanchier	
Galerias sub-montagnardes d'Aulnes blancs	44.22 Galerias sub-montagnardes d'Aulnes blancs	91E0 Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)*
Groupements d'Epilobes des rivières subalpines	24.221 Groupements d'Epilobes des rivières subalpines	3220 Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée
Gazons à Nard raide et groupements apparentés	36.31 Gazons à Nard raide et groupements apparentés	
Pelouses calcicoles alpines et subalpines	36.432 Pelouses à Avoine et Seslérie des Alpes méridionales 36.4311 Pelouses alpines à Seslérie et Laïche sempervirente	6170 Pelouses calcaires alpines et subalpines
Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes & Pâtures mésophiles	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes 38.1 Pâtures mésophiles	
Prairies améliorées & Prairies mésophiles	81 Prairies améliorées 38.1 Prairies mésophiles	
Prairies humides et mégaphorbiaies & Phragmitaies sèches	37 Prairies humides et mégaphorbiaies 53.112 Phragmitaies sèches	
Sapinières à Oxalis	42.1111 Sapinières à Oxalis	
Saussaies à Argousier	44.112 Saussaies à Argousier	3240 Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix eleagnos</i>

*Habitat d'intérêt communautaire prioritaire

LA FLORE

Le patrimoine floristique de la commune de St Léger les Mélèzes s'élève à **569 espèces**, chiffre plutôt moyen et indiquant une diversité floristique modérément élevée pour le territoire (par comparaison, 1991 espèces sont connues sur le territoire du PN des Ecrins, 3250 pour le département des Hautes-Alpes).




Si l'on considère les espèces patrimoniales, ont pu être recensées :

- 5 espèces protégées en France.

Ces espèces concernent en particulier les **milieux d'altitude rocheux mais également les boisements frais**.

La liste complète des espèces a été fournie à la commune en format Excel.

Le tableau suivant présente les espèces patrimoniales se développant sur la commune.

Espèces		Réglementation et statut de conservation	Enjeu local de conservation	Enjeu sur la commune
<p><i>Berardia lanuginosa</i> Bérardie laineuse</p> 	<p>Milieux / écologie</p> <p>Cette plante très prestigieuse a été recherchée et étudiée par de nombreux botanistes. Elle est assez commune dans les Hautes-Alpes où elle se rencontre dans les éboulis calcaires et schisteux. Floraison entre Juin et Août. De 1500 à 3100 m d'altitude.</p> <p>L'espèce sur la commune</p>	PR NAT	Réduit	Réduit
<p><i>Buxbaumia viridis</i> Buxbaumie verte</p> 	<p>Milieux / écologie</p> <p>Espèce très rare et inscrite dans l'annexe II de la Directive Habitat, donc à forte valeur patrimoniale. Le plus difficile est de la trouver, en effet, étant dépourvue de feuilles, elle ne laisse apparaître que ses sporophytes. Les sporophytes à maturité sont assez caractéristiques, ventrus, inclinés, et de forme irrégulière, de forme plus droite et cylindrique lorsqu'ils sont jeunes. Le tout ne dépasse pas 7 à 8 mm de haut et pousse dans les sapinières fraîches, sur des bois humides au pourrissement déjà bien avancé. Floraison de Juin à Octobre. Entre 530 et 1900 m d'altitude.</p> <p>L'espèce sur la commune</p>	PR NAT DH Ann.II	Modéré	Modéré
<p><i>Hedysarum boutignyanum</i> Sainfoin de Boutigny</p> 	<p>Milieux / écologie</p> <p>Fabacée des zones de rocailles et éboulis ou zones marneuses. Endémique du sud-est des Alpes.</p> <p>L'espèce sur la commune</p>	PR NAT	Réduit	Réduit
<p><i>Aquilegia alpina</i></p>	<p>Milieux / écologie</p>	PR NAT	Réduit	Réduit



Espèce des rochers ou vires herbeuses, landes subalpines et mélézins. Milieux frais, de pleine lumière, rarement en mi-ombre. Calcaires à peu acides. Étage montagnard jusqu'à l'étage alpin inférieur, entre 1 000 m et 2 500 m d'altitude. Pas de menace forte mais risques liés à la fermeture du milieu par abandon ou recul du pastoralisme, le surpâturage, la cueillette, l'ouverture de pistes... Espèce courante dans les Hautes-Alpes.

L'espèce sur la commune

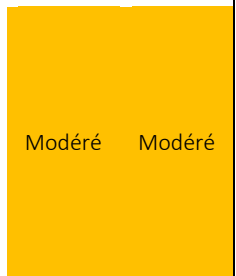
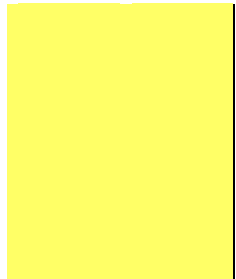


Milieux / écologie

L'espèce se développe dans les prairies de fauche, mégaphorbiaies et mélézins clairs sur sol profond, en pleine lumière ou à mi-ombre, aux étages montagnard et subalpin. Elle est menacée par la cueillette, les aménagements dus aux stations de ski et l'abandon de la fauche.

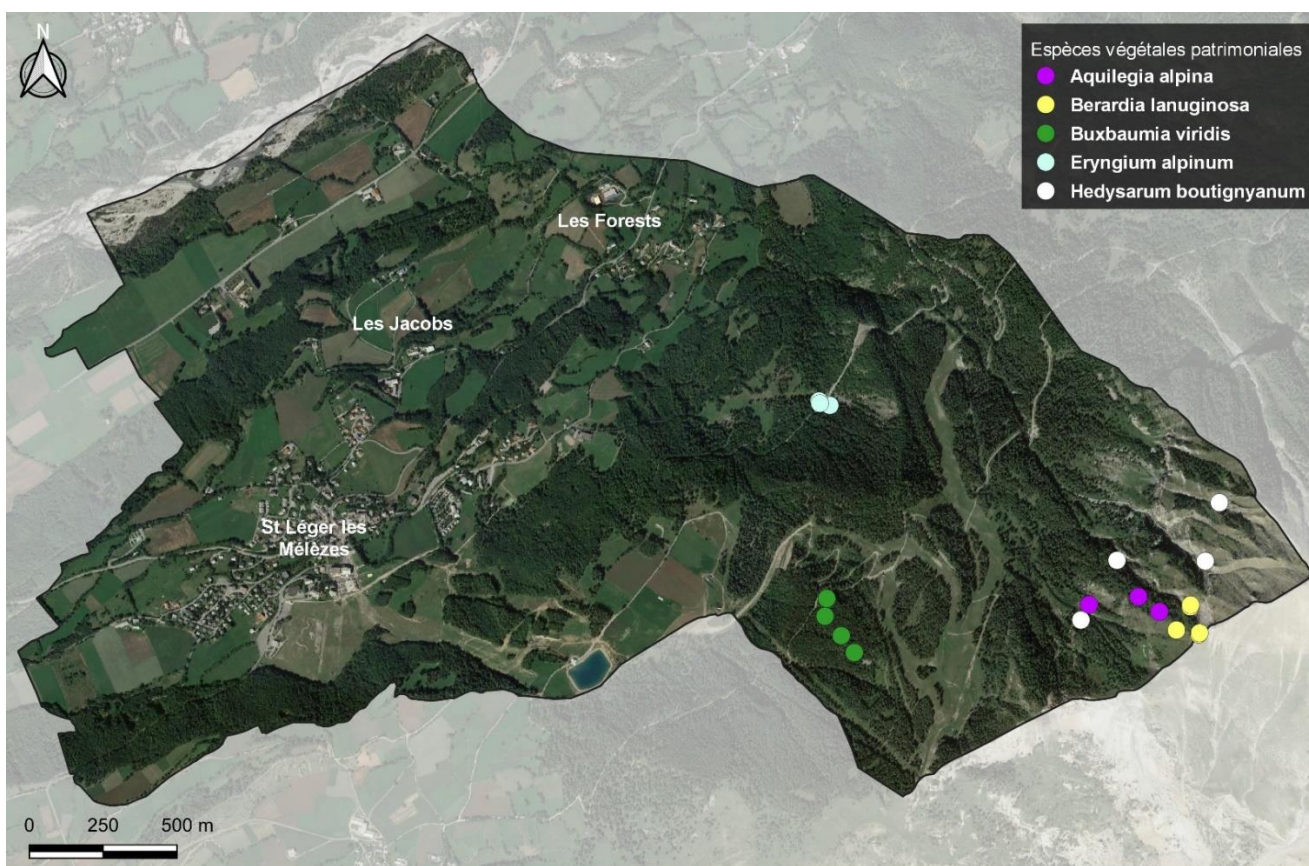
L'espèce sur la commune

PR NAT
DH Ann II
NT LR Fr



PR NAT : protection nationale, PR PACA : protection régionale PACA / Det. ZNIEFF : espèce déterminante ZNIEFF en PACA / LR Fr : Liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine, LR PACA : Liste Rouge de la flore vasculaire de PACA, NT : Quasi-menacée / DH2 : Directive Faune, Flore Habitats, annexe 2.

La carte suivante présente la répartition sur la commune des espèces patrimoniales pour lesquelles des données de localisation sont disponibles.



**Localisation des espèces végétales patrimoniales
Commune de St Léger les Mélézes (05)**

Réalisation : C. Delétrée Juin 2021
Sources : SILENE/ Fond ortho google



Carte 6 : Localisation des espèces floristiques patrimoniales pour la commune de St Léger les Mélézes



Concernant les lichens en particulier, ils ont fait l'objet d'inventaires spécifiques en 2019 pour la commune dans le cadre de l'Atlas de Biodiversité Commune (G.Agnello, Evinerude). Aucune donnée concernant les lichens n'était disponible pour la commune de St-léger-les Mélèzes avant 2019. Cet inventaire a permis d'inventorier **95 espèces** (réparties en 59 genres) pour St-Léger-les-Mélèzes **dont 21 espèces nouvelles pour le département des Hautes-Alpes** (9 sites différents ont été prospectés).

Néanmoins, le nombre d'espèces observées reste encore relativement faible par rapport à la surface communale et à la diversité des habitats naturels. Ceci s'explique car l'inventaire a visé les espèces les plus faciles à identifier pour le public, principalement des espèces corticoles (poussant sur l'écorce des arbres) et des espèces terricoles (au sol), ne nécessitant pas de prélèvement pour une identification plus poussée. Des inventaires plus poussés et/ou prenant en compte les substrats rocheux, permettraient d'augmenter sensiblement le nombre d'espèces.



Loxospora elatina (source : G. Agnello - Evinerude)

Cet inventaire a permis l'identification de cinq espèces patrimoniales considérées NT ou « potentiellement en danger » : *Candelariella reflexa*, *Cladonia cariosa*, *Collema nigrescens*, *Lecanora allophana* et *Loxospora elatina*. Parmi elles, deux sont nouvelles pour le département et une n'avait plus été observée après 1959.

Ces inventaires ont fait l'objet d'un rapport spécifique : *Inventaire lichénique Atlas de Biodiversité Commune – St-Léger-les-Mélèzes (05) – G. Agnello – Evinerude, 2019 – 28p.*

LA FAUNE

La commune présente un patrimoine faunistique connu de **524 espèces**, nombre là-aussi très moyen représentant seulement 16 % des espèces connues pour le PN des Ecrins (3305 espèces) et 9% des espèces connues pour les Hautes-Alpes (5686 espèces).

Les groupes les mieux connus semblent être ceux des Mammifères, des Reptiles, des Amphibiens et des Oiseaux.

Les inventaires conduits dans le cadre de la réalisation de l'ABC de la commune ont néanmoins permis d'améliorer significativement les connaissances pour les groupes des **Gastéropodes avec 61 nouvelles espèces** d'escargots et des Insectes (hexapodes) avec 104 nouvelles espèces pour les insectes dont **64 pour les diptères** et **26 pour les bourdons** notamment.

La liste complète des espèces a été fournie à la commune en format Excel.



Les Insectes

Le nombre d'espèces connues pour la commune est relativement faible avec 305 espèces (2 383 espèces connues pour le PN des Ecrins et 4 499 pour le département des Hautes-Alpes). **De nombreuses espèces sont encore à découvrir sur le territoire communal.**

Parmi les 38 espèces d'orthoptères, 2 espèces méritent d'être mentionnées :



Tétrix des torrents
photo : Y. Braud

Le **Tétrix des torrents** (*Tetrix tuerki*) quasi-menacé en PACA et en France, fréquente les rives des cours d'eau montagnards alpins, en particulier les secteurs de plages sablonneuses à gravilleuses légèrement humides (ici, les rives du Drac).

Le **Criquet ensanglanté** (*Stethophyma grossum*) également quasi-menacé en PACA, se rencontre dans les **prairies humides, les marais herbacés et les tourbières**, ainsi que sur les suintements permanents (sources) dans les prairies mésophiles de pente, milieux favorables beaucoup plus localisés que sa grande mobilité lui permet manifestement de conquérir.



Criquet ensanglanté
photo : P.Gourdain, INPN

Chez les lépidoptères, seulement 83 espèces sont connues sur la commune, ce qui est loin d'être représentatif du nombre d'espèces très probablement présentes sur ce territoire. Parmi celles-ci, cinq ont retenu notre attention car elles présentent un enjeu de conservation fort ou sont protégées en France.



Apollon
photo : R.Puissauve, INPN

- L'**Apollon*** (*Parnassius apollo*), papillon diurne, **protégé** en France et annexe IV de la Directive « Habitats », affectionne les pelouses rocheuses d'altitude. Ce papillon n'est cependant pas menacé ni en France ni en PACA.

- Le **Semi-Apollon*** (*Parnassius mnemosyne*), papillon diurne **protégé** en France et annexe IV de la Directive « Habitats » affectionne toutes les formations herbacées riches en fleurs comme les mégaphorbiaies ou les prairies de fauche montagnardes. L'espèce est quasi-menacée en France mais son statut n'est pas préoccupant en PACA.



Semi - Apollon
photo : P.Peyrache, INPN



Azuré de la Croisette
photo : E.Sansault, INPN

- L'**Azuré de la Croisette*** (*Phengaris alcon*), papillon diurne **protégé** en France, se rencontre dans les prairies maigres et pelouses sèches. L'espèce est quasi-menacée en France mais son statut n'est pas préoccupant en PACA.

- Le **Céphalion** (*Coenonympha macromma*), à **enjeu local de conservation fort à l'échelle du territoire des Ecrins**. Ce papillon est endémique de la région alpine. Il affectionne les clairières montagnardes, les prairies et pelouses subalpines à alpines. De nombreuses espèces de graminées (pâturins, agrostide, ...) sont les plantes hôtes de ses chenilles.



Céphalion
Source : M. Corail – PNE



Azuré des Géraniums
photo : D. Morel, INPN

- L'**Azuré des Géraniums** (*Aricia nicias*), à **enjeu local de conservation fort à l'échelle du territoire des Ecrins**. Ce papillon affectionne les prairies, terrains humides, tourbières où il trouve sa plante hôte : le Géranium des bois (*Geranium sylvaticum*).



Concernant les diptères (83 espèces au total) : dans le cadre de l'ABC de la commune, le **groupe des Syrphidés** a été particulièrement étudié permettant ainsi d'augmenter les connaissances avec **64 nouvelles espèces de Syrphes** (T. Lebard – 2019). Parmi les espèces rencontrées, plusieurs espèces rares peuvent être considérées comme patrimoniales. Les observations réalisées dans le cadre de l'ABC ont fait l'objet d'une [publication à la Revue française d'entomologie générale](#) (T. Lebard et C. Combrisson – 2019)

Pipizella elegantissima : cette espèce très rare n'est citée que de très peu de localités, seulement 4 en Europe. La localité la plus proche est Beaumont (38) qui ne se trouve qu'à environ 35 kilomètres à vol d'oiseau de Saint-Léger-les-Mélèzes. Cette espèce semble affectionner les clairières en forêt de Hêtre comme habitat principal : clairières bien drainées, bords de pistes avec de la végétation basse et fournie. La présence de nombreux milieux favorables à cette espèce dans la ripisylve le long du Drac suggère une présence plus ou moins continue entre Beaumont et Saint-Léger-les-Mélèzes voire au-delà.

Eumerus clavatus : cette espèce semble être assez rare et en régression à l'échelle de l'Europe (STN : SYRPH THE NET: THE DATABASE OF EUROPEAN SYRPHIDAE, 2016). En France, elle est considérée comme menacée et en régression et n'est connue que de 5 départements dont celui voisin de la Drôme. Son habitat de prédilection est la Hêtraie mésophile ce qui ne correspond pas parfaitement à l'habitat dans lequel elle a été trouvée (bien que ce type de Hêtraie soit proche) puisque qu'elle a été trouvée dans des petites clairières sur les rives du Drac, vers l'Isclès.

Paragus bradescui : cette espèce rare est citée de tous les pays du pourtour méditerranéen. Les données les plus proches proviennent de la vallée de la Roya dans le Mercantour à environ 125km de Saint-Léger-les-Mélèzes. Son habitat est généralement donné pour être des lisières forestières thermophiles et caillouteuses et ne correspond pas à l'habitat dans lequel il a été retrouvé aux Forests. Cependant, la canicule de l'année 2019 ayant été particulièrement forte il est possible que cet individu ait cherché un lieu plus frais et qu'il provienne d'une population proche.



Chrysotoxum tomentosum
photo : C.Lauriat

Chrysotoxum tomentosum : cette espèce n'est connue que de France, d'Italie, de Serbie et du Monténégro. Elle a été trouvée en France il y a seulement quelques années dans le parc voisin du Mercantour. Elle ne semble pas commune et est cantonnée aux pelouses subalpines bordées par le mélèze. Le site du plateau de Libouse dans lequel il a été trouvé correspond bien à son habitat.

Platycheirus europaeus.



Des inventaires spécifiques ont également été conduits concernant **le groupe des bourdons** (Y. BRAUD – ENTOMIA, B. FRIN, R. MAILLOT - GRENHA).

26 espèces ont été recensées en 2019. Cet inventaire préliminaire révèle un peuplement de bourdons très diversifié. En effet, à titre de comparaison, 38 espèces de bourdons sont mentionnées à l'échelle du territoire du PN Ecrins (selon la base Biodiv'Ecrins).

Dans l'inventaire déjà mis en évidence sur la commune de Saint-Léger-les-Mélèzes, une espèce constitue un enjeu de conservation significatif, puisque considérée comme menacée (vulnérable) à l'échelle de l'Europe (liste rouge UICN 2014) : le **Bourdon fruitier** (*Bombus pomorum*). Cette espèce est liée aux paysages agricoles extensifs, en particulier les pâturages et prairies maigres. Bourdon à langue longue, il butine préférentiellement les fabacées, surtout les genres *Trifolium* et *Anthyllis* (swisswildbees.ch, 2021). Les nids du Bourdon fruitier se trouvent souvent juste sous la surface du sol, dans d'anciens nids de petits mammifères ou sous des touffes d'herbes. L'espèce régresse dans toute l'Europe, et a d'ores et déjà disparu de plusieurs pays, notamment de Belgique, Pays-Bas et Suisse. La baisse de l'offre en fleurs au milieu de l'été est l'explication la plus probable au déclin de cette espèce.



Bourdon fruitier
photo : J.S.Carteron, Insecte.org



Leste des bois
photo : O.Delzons, INPN

Enfin, parmi les 12 espèces de libellule connues sur la commune, la **Leste des bois** (*Lestes dryas*) est quasi-menacée dans la région PACA. Sa larve vit à faible profondeur dans les endroits ensoleillés des milieux stagnants à niveau d'eau variable : étangs peu profonds, mares, prairies inondables...on le retrouve aussi dans les mares forestières bien éclairées et riche en végétation.



Les Arachnides

11 espèces sont connues sur la commune soit un chiffre faible aux vues des nombreuses espèces potentiellement présentes (293 espèces connues pour le PN des Ecrins et 376 pour les Hautes-Alpes).

Parmi ces espèces, aucune n'est protégée en France ou PACA. Une espèce présente des enjeux de conservation importants, « à dire d'expert » sur la commune.



Epeire cirée
photo : J. Touroult, INPN

L'**Épeire cirée** - *Aculepeira ceropegia* – belle araignée tissant une toile de chasse régulière ou orbitale au printemps et en été dans les friches ensoleillées de moyenne montagne (prairies de hautes herbes, bords de chemins, jardins, le long des routes et des sentiers au-dessus de 1000 m d'altitude). L'espèce est particulièrement sensible à la poussière (circulation automobile le long des pistes) et à la diminution des grandes graminées et buissons sensibles au même problème. Sur la commune, elle représente un enjeu de conservation important.



Les Poissons

Pour les 18 espèces connues sur le territoire du PN des Ecrins, aucune espèce n'est mentionnée sur la commune de St Léger les Mélèzes (30 espèces connues pour le département des Hautes-Alpes). Certaines espèces communes des cours d'eau de montagne sont cependant très certainement présentes au niveau du Drac comme le Saumon de fontaine (*Salvelinus fontinalis*) ou encore la Truite fario (*Salmo trutta*).



Les Reptiles

Cinq espèces de Reptiles se rencontrent sur la commune (14 pour le PN des Ecrins, 30 pour le département des Hautes-Alpes).

Bien que toutes ces espèces soient protégées en France, elles ne présentent pas toutes le même état de conservation. Cependant, aucune espèce présentant un enjeu de conservation inquiétant n'a été identifiée sur la commune de St-léger-les-Mélèzes. Les espèces présentes sont relativement communes : Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*), Vipère aspic (*Vipera aspis*), Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*) et Coronelle lisse (*Coronella austriaca*).



Les Amphibiens

Cinq espèces d'Amphibiens se rencontrent sur la commune, soit presque la moitié des espèces d'Amphibiens connues pour le PN des Ecrins (11 espèces).

Toutes ces espèces sont protégées en France mais peuvent présenter des enjeux de conservation différents. Ainsi, parmi ces espèces, on relève la présence d'une espèce patrimoniale : l'**Alyte accoucheur** (*Alytes obstetricans*), présentant un statut de conservation restant peu inquiétant en PACA. Les autres espèces connues sont le Crapaud commun (*Bufo bufo*), le Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*) et la Grenouille rousse (*Rana temporaria*).

Les Oiseaux



La commune présente une richesse aviaire intéressante avec 110 espèces d'oiseaux connus (soit 38% des espèces connues pour le PN des Ecrins et 33% des espèces connues pour les Hautes-Alpes).

De très nombreuses espèces sont protégées en France mais elles peuvent présenter des enjeux de conservation très variables. Si certaines espèces protégées comme le Rouge-gorge (*Erithacus rubecula*) ou la Mésange charbonnière (*Parus major*) sont très communes, d'autres sont plus vulnérables. Sur la commune, on dénombre ainsi 37 espèces patrimoniales.

Exemples d'espèces patrimoniales pour les milieux rupestres

L'**Aigle royal** (*Aquila chrysaetos*), rapace majestueux sédentaire, se répartissant sur l'ensemble de l'hémisphère nord, reste fréquent dans les Alpes mais menacé sur l'ensemble de son aire de distribution (menacé vulnérable en PACA). Sur la commune, il se déplacera sur l'ensemble du territoire pour s'alimenter.

Le **Gypaète barbu** (*Gypaetus barbatus*), en danger critique d'extinction en PACA, est le plus grand vautour de la faune européenne. Ses ailes pointues et sa queue en forme de coin, le rendent facilement identifiable. Il fréquente les zones de montagne entrecoupées de précipices, de hauts plateaux et d'herbages. Dans l'Himalaya, il pourra survoler les plus hauts sommets à plus de 8 000 m d'altitude. Vivant plutôt en couple, ce vautour présente un régime alimentaire particulier car $\frac{3}{4}$ de sa nourriture sont constitués d'os et de ligaments. L'espèce ne semble pas nicher sur la commune mais s'y alimente et s'y déplace très probablement.

Un autre vautour peut également être observé sur le territoire communal : le Vautour fauve (*Gyps fulvus*), vulnérable en PACA.



Crave à bec rouge
Source : P.Gourdain - inpn

Également dans les zones de plus haute altitude, le **Crave à bec rouge** (*Pyrrhocorax pyrrhocorax*), plus grand que le choucas, présente un plumage noir, un bec et des pattes rouges. Dans les Alpes, il fréquente les étages alpin et nival. Il se nourrit d'invertébrés terrestres, de graines et de baies en hiver, dans les pâturages à proximité de falaises. Le nid est plutôt volumineux et lâche, situé dans des crevasses dans la roche ou dans des cavités. Entre mars et mai, la femelle y dépose 3 à 5 œufs. La régression des populations de Crave à bec rouge est estimée à 90% pour ces dernières décades sont l'effet en particulier de la modernisation de l'élevage, des reboisements et du tourisme de montagne. L'espèce est menacée vulnérable en PACA

Exemples
d'espèces
patrimoniales
pour les
milieux ouverts
et semi-
ouverts



Busard cendré
Source : J. Laignel - inpn

Le **Busard cendré** (*Circus pygargus*), rapace migrateur arrivant au printemps et repartant en fin d'été pour l'Afrique du sud ou l'Asie mineure, peut se retrouver dans les zones humides (marais, ...) mais surtout dans les paysages découverts tels que les steppes, les landes, les prairies, les champs de céréales et de graminées. Il se nourrit principalement de petits mammifères (campagnols, mulots,...) mais aussi de petits oiseaux (alouettes, bruants, pipits), des reptiles et des insectes. Le **nid est construit à terre**, dans la végétation herbacée, ce qui explique que les couvées soient menacées à l'époque des moissons et de la fauche. La femelle y pond 3 à 5 œufs en mai-juin et l'incubation dure environ 1 mois. Le premier envol des jeunes busards aura lieu 1 mois après. Cette espèce, en nette régression ces dernières années, est en **danger critique en PACA**. Les causes principales de cette régression sont la destruction des nids du fait des récoltes précoces, la chasse et la disparition des habitats. L'espèce a été observée en juin 2003 sur la commune, son statut serait à préciser.

La **Caille des blés** (*Coturnix coturnix*), gallinacé vulnérable en PACA, vit habituellement sur des terrains plats ou légèrement onduleux (prairies, champs de céréales, étendues de luzernes, ...), généralement à moins de 1000 m d'altitude mais pouvant atteindre 1800 m d'altitude dans certaines vallées des Alpes et d'avantage dans l'Himalaya. Au printemps, elle se nourrit principalement d'insectes puis, plus tard dans la saison, plutôt de graines. La Caille des blés niche au sol, dans l'herbe haute ou les céréales. La femelle pond 1 œuf par jour pendant une dizaine de jours puis les couve pendant une dizaine de jours. Plusieurs nichées peuvent intervenir sur une saison si la première est détruite (jusqu'à 3 nichées). Cet oiseau migrateur effectue de longs voyages et peut changer de routes chaque année. En été, elle est présente dans toute l'Europe et à l'est, jusqu'en Chine. En hiver, elle migre vers le sud en grand nombre.

Dans les zones d'altitude, le remarquable **Tétras lyre** (*Lyrurus tetrix*) apprécie les mosaïques de landes et de pelouses, à la limite supérieure des arbres, pour nicher, en juin. Cette espèce emblématique des Alpes est vulnérable en PACA. Elle est particulièrement fragile en hiver, quand les sources de nourriture sont rares. A cette période, le Tétras lyre s'enfonce dans la neige pour éviter le froid. En été, il se perche volontiers dans les arbres. Il est majoritairement végétarien (feuilles, bourgeons, graines, fleurs, fruits) mais complète son alimentation par quelques insectes et araignées. L'espèce est menacée principalement par le morcellement et la destruction de son habitat, la chasse abusive et les dérangements.

Le **Moineau soulcie** (*Petronia petronia*) est une espèce très opportuniste pouvant se retrouver à proximité des villes. Il affectionne les milieux plutôt rocailloux, du bord de la mer à 4000 m d'altitude, les milieux cultivés. Aussi bien sédentaire que migrant, les populations d'altitude descendent



Moineau soulcie
Source : Dan Stefanescu, INPN

Exemples
d'espèces
patrimoniales
pour les
milieux ouverts
et semi-
ouverts

généralement dans les plaines en hiver. Oiseau granivore, il consomme aussi des fruits et devient même insectivore en période de reproduction. La reproduction a lieu entre mars et août, avec en général deux nichées de 4 à 7 œufs. Les effectifs de cette espèce semblent stables sur sa zone de répartition mais elle est pourtant donnée comme quasi-menacé en PACA.

Le **Tarier des prés** (*Saxicola rubetra*), passereau vulnérable en PACA, se rencontre dans les prairies exploitées de façon peu intensive, les marais exondés et les pâturages dans lesquels il doit disposer de postes de chant dominants (hautes plantes, buissons, piquets de clôtures). Il se nourrit essentiellement d'insectes et d'araignées. Le nid est édifié au sol, dans une touffe d'herbe ou la femelle dépose 5 à 7 œufs en avril-mai. Les modifications des pratiques agricoles sont les principales menaces pour cette espèce.



Tarier des prés
Source : F. Vassen

Le **Bouvreuil pivoine** (*Pyrrhula pyrrhula*), bel oiseau coloré vivant dans les zones boisées de conifères ou de feuillus. On le retrouve aussi dans les vergers, les parcs et les jardins. Il se nourrit principalement de graines et de bourgeons d'arbres fruitiers, d'insectes et de baies. Il construit son nid sur la branche d'un arbre ou d'un buisson. Les populations de l'espèce déclinent depuis des temps récents du fait de la destruction de son habitat (lisières de forêt, haies) et de l'usage des herbicides. L'espèce est vulnérable en PACA et en France

Exemples
d'espèces
patrimoniales
pour les
milieux
forestiers

La **Chevêchette d'Europe** (*Glaucidium passerinum*) est la plus petite chouette d'Europe. Elle est généralement sédentaire et fréquente plutôt les forêts de conifères de la zone boréale et les forêts mixtes de haute montagne. Les sites de nidification sont souvent entourés de zones humides, avec des sources et des bosquets d'épicéas à proximité.



Chevêchette d'Europe
Source : M. Coulon PNE

Ce sont normalement des cavités creusées par d'autres oiseaux, dans les conifères en général mais aussi les bouleaux et les hêtres. Elle se nourrit principalement de petits oiseaux, fauvettes, gobe-mouches mais également des oiseaux de taille égale à la sienne comme les pics, les grives. Elle chasse également les petits mammifères et occasionnellement les petits lézards, chauves-souris, poissons. Cette espèce est menacée vulnérable en PACA et quasi-menacée en France.

Exemples
d'espèces
patrimoniales
pour les
milieux
forestiers

La **Mésange boréale** (*Poecile montanus*) affectionne les forêts de conifères. Elle est sédentaire même si en hiver, elle est moins liée au territoire et est plus erratique. Elle fait des réserves de nourriture qu'elle dissimule dans des caches pour l'hiver. Elle a un régime mixte consommant des insectes et autres invertébrés en été et passe à un régime granivore en hiver. Son nid est placé dans un trou creusé par la femelle dans un arbre sénescant ou mort. Cette espèce est vulnérable en PACA.



Mésange boréale
Source : P.Gourdain, INPN



Chouette de Tengmalm
Source : D. Combrisson PNE

La **Chouette de Tengmalm** (*Aegolius funereus*) affectionne les forêts d'épicéas mais aussi les boisements mixtes de pins, de bouleaux et de peupliers où les conifères sont dominants. Elle est généralement sédentaire même si quelques dispersions peuvent intervenir, notamment en cas de manque de nourriture. Elle se nourrit principalement de petits mammifères. Son nid est placé dans un trou d'arbre, souvent une ancienne loge de Pic noir et elle peut apprécier les nichoirs artificiels. Cette espèce vulnérable en PACA est menacée par la disparition et la modification de son habitat et le dérangement.

Les Mammifères



40 espèces de Mammifères sont connues sur la commune (soit environ 42% des espèces connues pour le département des Hautes-Alpes et pour le PN des Ecrins) dont **12 espèces de chauves-souris**. Les chauves-souris présentent des enjeux de conservation importants pour la commune.

La **Barbastelle d'Europe** (*Barbastella barbastellus*) est une espèce rare à peu commune des boisements montagnards. Elle représente un enjeu très fort en PACA. Sur la commune, plusieurs observations sont signalées entre 2010 et 2018 (voir fiche espèce ci-dessous).

Barbastelle d'Europe
(*Barbastella barbastellus*)



Source : L. Arthur

Protection nationale
Directive habitat
annexe II et IV

Pas de statut préoccupant sur la liste rouge France
Enjeu régional Très Fort
Espèce déterminante ZNIEFF en PACA

Enjeu local
Très Fort

Habitat et écologie

Dans la région, la Barbastelle est plutôt une espèce montagnarde dont les gîtes de reproduction connus sont situés à plus de 1000 m d'altitude. En milieux naturels, les colonies s'abritent derrière des écorces décollées (pins sylvestres, peupliers). En bâti, on les retrouve derrière les volets comme les pipistrelles ou le Murin à moustache, ou dans les bardages des façades d'habitation. Elle peut aussi occuper les fissures de rochers mais ses gîtes en milieux naturels sont peu connus. Elle hiberne dans les tunnels, bunkers et cavités naturelles. La Barbastelle est spécialisée dans la chasse de petits papillons au niveau des allées forestières, lisières de forêts de feuillus ou forêts mixtes. Cette espèce est donc particulièrement vulnérable aux aménagements qui touchent les bâtiments et les forêts. La présence d'écorces décollées en forêt nécessite un certain vieillissement des arbres et donc une gestion forestière adaptée.



Menaces

Dégradation et modification de son habitat : le paysage bocager.

Sur la commune

L'espèce a été contactée à 4 reprises dans la bande des 1300 à 1400 m d'altitude sur la commune (Libouse, Buissonet, Serre Laguénia) (source : M. Corail).

Molosse de Cestoni
(*Tadarida teniotis*)



Source : L. Arthur

Protection nationale
Directive habitat
annexe IV

Quasi-menacé sur la liste rouge France
Enjeu régional Fort
Espèce remarquable ZNIEFF en PACA

Enjeu local
Fort

Habitat et écologie

Grande chauve-souris avec un corps robuste. La tête et le museau sont massifs évoquant une tête de dogue, ce qui lui a valu son patronyme. Les oreilles sont très grandes, larges et orientées vers l'avant. Le pelage dorsal est court, grisonnant à argenté tandis que celui du ventre est plus clair.

Il n'a qu'une seule période de chasse avec une activité maximale 3 heures après le coucher du soleil. Il n'hiberne pas réellement mais peut montrer de courtes périodes d'inactivité léthargique. Lors de la reproduction, de grandes colonies de plusieurs centaines de Molosse peuvent se former.

L'espèce survole tous les types de milieux méditerranéens. En hiver, comme en été, elle gîte dans les falaises, corniches de bâtiments ou de ponts bien orientées au sud. Elle s'insinue dans des fissures ou les disjointements d'une trentaine de millimètres de large. Il s'installe aussi parfois à l'arrière de volets ouverts ou dans les fissures d'amas rocheux s'ils sont suffisamment élevés.



Menaces

L'espèce est menacée par les travaux sur les bâtiments ou les ouvrages d'art, les activités d'escalades ou encore le développement de champs éoliens dans ces zones de chasse.

Sur la commune

L'espèce fréquentera volontiers les différents milieux de prairies et steppes pour se nourrir sur la commune.

D'autres espèces, notamment en montagne, sont néanmoins assez remarquables comme la Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*), le Vespère de Savi (*Hypsugo savii*), et l'Oreillard roux (*Plecotus auritus*) espèces répandues mais peu communes.

Des inventaires complémentaires pour ces espèces présenteraient un intérêt particulier pour la commune, notamment concernant les enjeux liés aux bâtis et aux fonctionnalités écologiques.

Autres groupes

Chilopodes (Myriapodes) ou « Mille-pattes » : 2 espèces sont connues sur la commune.

Les **crustacés** et cloportes : 4 espèces sont connues pour la commune (8 pour le PN des Ecrins et 28 pour le département des Hautes-Alpes).

Les **Bivalves** : 3 espèces connues sur la commune (13 pour le PN des Ecrins et 14 pour le département des Hautes-Alpes).



Gastéropodes : 62 espèces de gastéropodes sont connues pour la commune, dont 59 sont nouvelles par rapport aux données bibliographiques pour la commune (C. Perrier – ARIANTA). Cela représente 39% de la malacofaune du Parc National des Ecrins (158 espèces) et environ 31% de celle du département des Hautes-Alpes (195 espèces). Parmi ces 62 taxons, trois présentent un enjeu local de conservation fort :

L'**Escargot des forêts** (*Macularia sylvatica*) est une espèce endémique de l'ouest des Alpes d'assez grande taille qui affectionne les **forêts et pelouses alpines en montagne**.



Macularia sylvatica
Source : O. Gargominy inpn



Maillot montagnard
Source : C. et A. Evanno PNE

Le **Maillot montagnard** (*Granaria stabilei*) est une espèce des **milieux secs parmi les rochers et les éboulis**, présente seulement dans le quart sud-est de la France, uniquement connu du PNE et du Queyras dans les Hautes-Alpes.

Le **Vertigo étroit** (*Vertigo angustior*) est quant à lui inscrit à l'Annexe II de la Directive « Habitat » Natura 2000. Il est classé comme quasi-menacé sur la liste rouge mondiale de l'UICN (NT), vulnérable (Vu) sur la liste rouge Europe et de préoccupation mineure sur celle de la France. En région PACA, ses populations ne semblent pas menacées. Ce gastéropode fréquente toute une gamme d'habitats de **zones humides ouvertes** : prairies humides, phragmitaies, bords de plans d'eau,.... Il a été identifié au niveau de la zone humide du Lauza sur la commune.



Vertigo étroit
Source : O. Gargominy inpn




Planorbe de Linné
Source : D. Combrisson, inpn



Pour le reste, on signalera la découverte d'une deuxième population pour le département, dans le secteur de l'Isclé, du **Vertigo inverse** (*Vertigo pusilla*), ainsi que plusieurs espèces peu présentes sur le territoire haut-alpin comme la Velouté alpine (*Edientella edentula*), la Fausse Veloutée plane (*Causa holosericea*) ou la Planorbe de Linné (*Anisus spirorbis*), une espèce aquatique trouvée dans le canal, première donnée pour la vallée du Champsaur. Une espèce est assez prépondérante sur la commune, il s'agit de la Clausilie douteuse (*Clausilia dubia*), qui se répartit, à l'échelle du PN, uniquement sur sa marge occidentale.

LES ESPECES INVASIVES

On parle d'espèces invasives pour les espèces non autochtones ou non indigènes, c'est-à-dire qui ne sont pas naturellement présentes dans le territoire considéré. Elles ont pu être introduites soit accidentellement (échappées des jardins, ...) soit intentionnellement, sans que l'on ait alors connaissance de leur caractère particulièrement invasif (plantations forestières de restauration). Elles peuvent être assez nombreuses mais certaines d'entre elles ont des stratégies d'adaptation et de colonisation qui peuvent représenter différentes menaces. Nombreuses de ces espèces sont des végétaux mais certains animaux sont également concernés.

Pour la commune de St Léger les Mélézes on dénombre quelques espèces végétales exotiques envahissantes :

Espèces végétales exotiques envahissantes			
Nom	Statut en PACA pour la zone considérée	Milieux concernés	Impacts écologiques
Robinier pseudo-acacia <i>Robinia pseudoacacia</i> 	Majeure	Berges et ripisylves, forêts, milieux anthropiques.	<p>L'espèce peut rapidement former des peuplements denses sur de grandes surfaces. La litière qu'il produit est très riche en azote et favorise l'installation d'espèces nitrophiles. Ses capacités à s'établir dans les milieux pionniers et à enrichir les sols lui confèrent un fort pouvoir de modification de la végétation qu'il colonise. Il représente entre autres une menace sur les espèces et habitats pionniers ou herbacés de sols pauvres.</p> <p>En PACA, il entre en compétition avec des espèces de ripisylve à peuplier noir (Durance, Buëch, Bléone...) et avec des espèces de haies arborées à Frêne. Il participe à l'eutrophisation des milieux par fixation de l'azote atmosphérique dans le sol.</p>

<p>Vergerette du Canada <i>Erigeron canadensis</i></p> 	<p>Modéré</p>	<p>En milieux naturels et semi-naturels, milieux agricoles, milieux anthropiques</p>	<p>Cette plante possède un fort pouvoir reproductif : un plant de 0.4 m produit environ 2000 graines tandis qu'un plant de 1.5 de haut en produit environ 230 000. L'espèce affectionne particulièrement les sols riches en azote, elle colonise abondamment les bords de route, voies ferrées, terres agricoles à l'abandon et forêts coupées à blanc.</p> <p>Jusqu'à ces dernières années la Vergerette du Canada ne semblait pas poser de problème au regard de la biodiversité. Elle se cantonnait effectivement aux milieux à sol remanié par des travaux de diverses origines et des aménagements. On observe dans certaines régions côtières actuellement une explosion de populations de Vergerette du Canada dans certains milieux littoraux : pannes et pelouses dunaires.</p> <p>La Vergerette du Canada est un hôte sauvage de la punaise terne, un ennemi de nombreuses cultures. Elle est aussi hôte intermédiaire du capsid de la luzerne ainsi que de la jaunisse de l'aster, une maladie transmissible à un vaste éventail d'hôtes par la cicadelle de l'aster.</p>
<p>Sumac de Virginie <i>Rhus typhina</i></p> 	<p>Alerte Espèce potentiellement envahissante</p>	<p>Milieux anthropisés</p>	<p>Plante originaire d'Amérique du nord, elle fut introduite en Europe au 17e siècle. En France, elle a été introduite à Paris en 1602 (Fried, 2012). A partir des années 1960-1970, cette espèce fut régulièrement utilisée pour les projets d'aménagements paysagers et largement commercialisée. Aujourd'hui, toujours très prisé pour ses qualités ornementales, le Sumac de Virginie est une espèce relativement commune dans les jardins des particuliers et les massifs des zones urbaines.</p> <p>Le Sumac de Virginie peut s'échapper grâce à de nombreux drageons souterrains et former des fourrés denses (Fried, 2012). Bien qu'elle ne se retrouve que rarement à l'état spontané dans la nature, son comportement localement très envahissant incite à rester attentif quant à son éventuelle évasion dans les milieux naturels.</p>



Ecrevisse américaine
Source : C. Quintin INPN

Pour les espèces animales, citons l'Ecrevisse américaine (*Faxonius limosus*), l'espèce a été importée en Europe à des fins d'élevage à la fin du XIXe siècle, d'abord en Allemagne puis près de Fécamp en 1896 (Collas et al., 2007). Entre 1911 et 1913, deux mille spécimens sont déversés dans le Cher par un amateur (Buffaut, 1925 ; Basilico et al., 2013). C'est le point de départ de la colonisation du réseau hydrographique français par cette espèce. L'espèce représente une menace pour les écrevisses indigènes, par compétition et par transmission de maladie.

FONCTIONNALITE ECOLOGIQUE

APPROCHE METHODOLOGIQUE

Dans un souci de préserver et favoriser la diversité biologique d'un territoire, une analyse de ses fonctionnalités écologiques est une approche très importante.

Le sujet de la fonctionnalité écologique à l'échelle d'un territoire est complexe, tant dans sa définition que dans sa délimitation. En effet, en fonction des milieux et des espèces, les exigences écologiques pour se déplacer, se nourrir, se reposer ou se reproduire peuvent être fortement variables.

La fonctionnalité définie « quelque chose » qui fonctionne, qui est opérationnel. Il est donc nécessaire dans un premier temps d'identifier les entités et les fonctions à remplir par ces entités.

Par ailleurs, la fonction d'une entité variant considérablement entre espèces, mais aussi dans le temps pour une même espèce (jour/nuit, variations saisonnières, âge des individus, ...), la fonctionnalité écologique pour un territoire se veut concerner ici l'ensemble de la diversité biologique. Sa qualité dépendra ainsi de son aptitude à favoriser le déplacement, la reproduction, le repos et l'alimentation des populations animales et végétales. Nous basons donc notre analyse avant tout sur une approche « par milieux ». Cette approche est cependant complétée par la dispersion et la présence d'espèces reconnues comme des indicateurs de Trames verte et bleues (liste espèces TVB PACA proposée par la DREAL PACA résultant de travaux bibliographiques et d'avis d'experts mis en œuvre durant l'élaboration du SRCE par le CEN PACA et complétée par des travaux spécifiques sur la sensibilité des espèces à la lumière en juillet 2015).

Pour notre analyse, nous considérons que deux types « d'entités » complémentaires sont indispensables pour définir la fonctionnalité du territoire : les continuités écologiques (ou corridors), induisant une notion de déplacement et les « réservoirs de biodiversité » pouvant assurer une fonction pour le déplacement mais également pour d'autres exigences écologiques comme la reproduction, l'alimentation, le repos (même si les corridors peuvent assurer l'ensemble de ces fonctions pour certaines espèces).

Nous retenons ici plusieurs critères pour définir d'une part les structures paysagères et les milieux naturels ou semi-naturels permettant d'être qualifiés de réservoirs de biodiversité ou de corridors et d'autre part la qualité fonctionnelle de ces entités.

Concernant les réservoirs de biodiversité :

- Présence d'espaces remarquables, réglementés ou non comme les ZNIEFF, les sites Natura 2000, les zones humides, les zones en arrêté préfectoral de protection de biotope, ...,
- Présence d'espaces naturels ou semi-naturels, de préférence hétérogènes, présentant une bonne continuité, sans effet de fragmentation d'origine anthropique important et généralement remarquables (habitats d'intérêt communautaire, boisements présentant différents stades de maturation, ...).

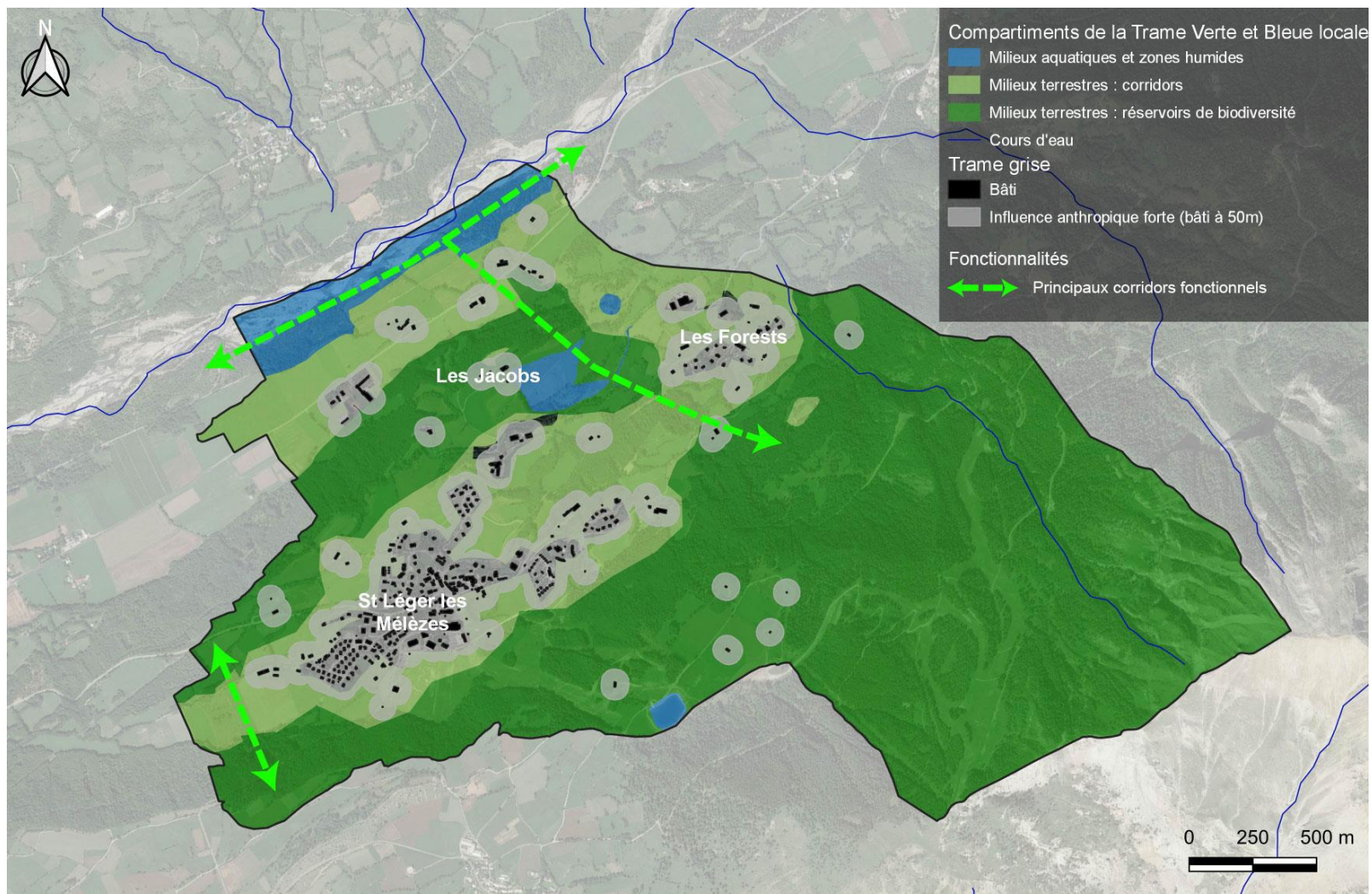
Concernant les corridors :

- Linéaires naturels reconnus pour être favorables aux déplacements pour la faune et la flore : cours d'eau, mosaïque en linéaire de milieux naturels ou semi-naturels.
- Données disponibles pour les espèces TVB PACA.

Cette approche intègre à la fois des paramètres écologiques et des paramètres anthropiques (pressions) notamment urbains (bâti, infrastructures).


L'état fonctionnel de ces entités est également évalué. Cet état dépend notamment de :

- leur représentation surfacique,
- leur hétérogénéité dans l'espace, dans la structuration et dans la composition (sur la base de l'existence d'une relation positive entre diversité spécifique et hétérogénéité des habitats et du fait qu'une continuité fonctionnelle ne nécessite pas forcément de continuité structurelle),
- la pression anthropique existante (urbanisation, routes, remembrement agricole, seuil sur un cours d'eau, etc.).



**Les éléments de la Trame Verte et Bleue locale
Commune de St Léger les Mélézes (05)**

Réalisation : C. Delétrée Juin 2021
Sources : DREAL PACA/ Fond ortho google

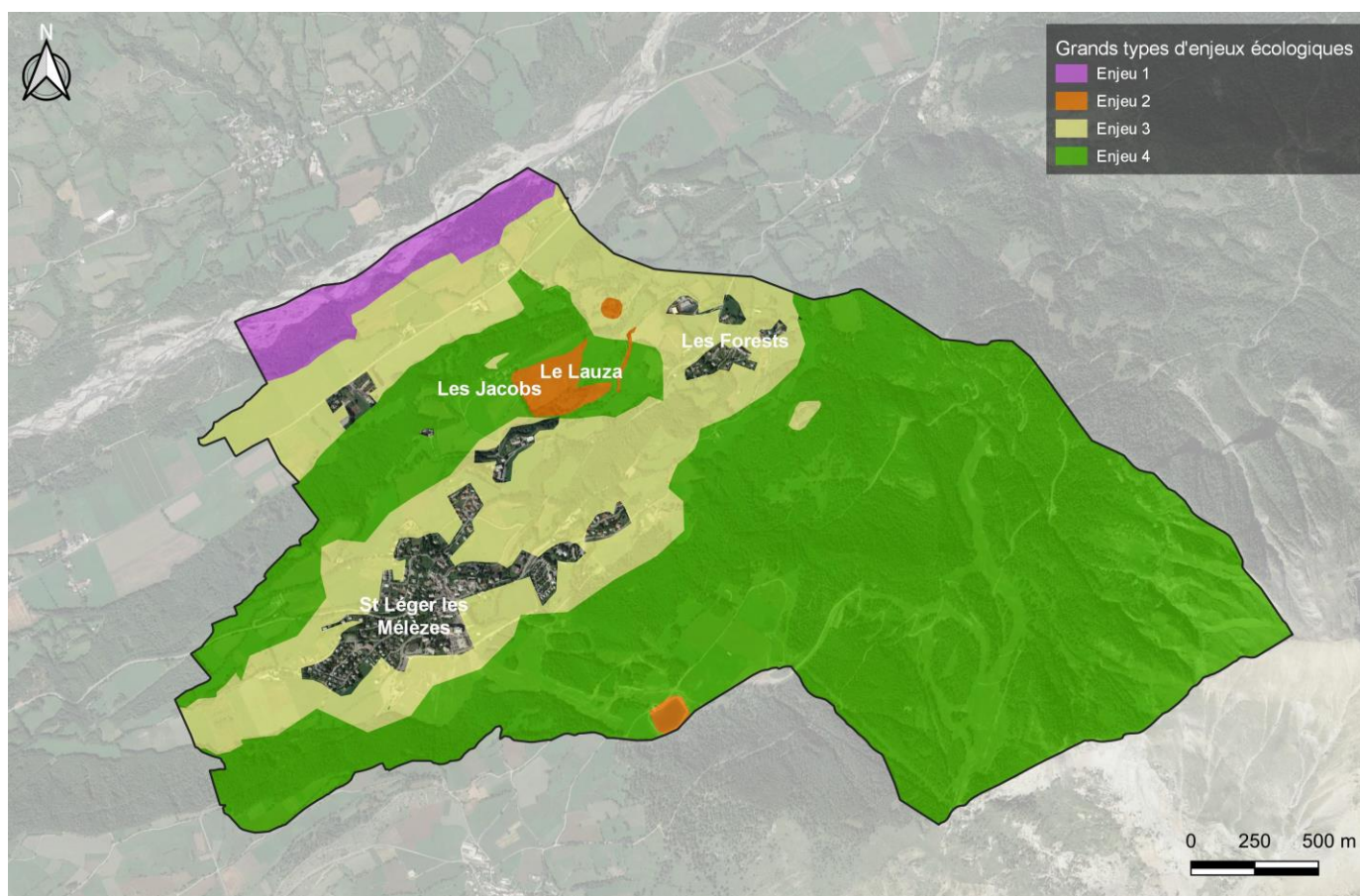


Carte 7 : définition des fonctionnalités écologiques locales

La moitié est de la commune est identifiée comme réservoirs de biodiversité : c'est un secteur pas ou peu urbanisé et où les déplacements sont facilités au niveau des boisements et des milieux d'altitude relativement préserver. Notons tout de même des dérangements saisonniers liés à la présence de la station de ski, même si, les milieux rouverts par le tracé des pistes, constituent des milieux de prairies et de pelouses favorables à différentes espèces.

La partie est (en dehors des milieux liés au Drac, au nord) est quant à elle beaucoup plus urbanisée avec la présence du village de St Léger-les-Mélèzes et les différents hameaux de la commune. Les milieux bocagers présentent néanmoins ici un intérêt particulier, habitats favorables à de nombreuses espèces. Deux zones de corridors écologiques ont été identifiées au sein de ces milieux, à l'est et à l'ouest de la du village de St Léger. Ces corridors favorisent les échanges entre les espaces agricoles, entre les milieux forestiers sur un axe nord-sud. Ces corridors permettent également les échanges avec le Drac, dans la partie la plus aval. Le corridor identifié le plus au nord permet également de relier les principales zones humides du territoire (dont le Drac).

Le Drac et ses milieux rivulaires jouent par ailleurs un rôle majeur de continuité écologique de la Trame bleue au niveau communal mais aussi départemental.



Les grands types d'enjeux écologiques Commune de St Léger les Mélézes (05)

Réalisation : C. Delétrée Juin 2021
Sources : DREAL PACA / MONTECO / Fond ortho google



Carte 8 : évaluation des enjeux écologiques pour le territoire communal

Les enjeux écologiques pour la commune concernent en particulier :

- **Enjeu 1** : Le **Drac et ses abords** : enjeux liés aux espèces patrimoniales, aux habitats d'espèces liés au cours d'eau et aux milieux rivulaires, enjeu de fonctionnalité écologique majeur.
- **Enjeu 2** : **Les secteurs de zones humides** : enjeux liés aux zones humides, aux habitats d'espèces liées aux zones humides, enjeu de fonctionnalité écologique (réservoir et corridors) : secteur du Lauza, des Forests et de Libouse.
- **Enjeu 3** : **zones de corridors écologiques importantes pour le territoire** dont les fonctionnalités peuvent être perturbées notamment au centre (urbanisation, dérangement, ...) et **zones de bocage, de prairies et de steppes** : enjeux liés aux espèces, dont notamment quelques espèces d'oiseaux patrimoniaux, aux habitats naturels et à la fonctionnalité écologique.
- **Enjeu 4** : Les **milieux boisés et ouverts de réservoirs** constituent des mosaïques de différents types d'habitats naturels, présentant parfois des enjeux d'intérêt communautaire, formant un véritable réservoir de biodiversité, enjeux liés aux espèces avec de nombreuses espèces patrimoniales.

PROPOSITIONS D' ACTIONS

Les réflexions d'aménagement du territoire devraient prendre en compte en particulier (par ordre décroissant de sensibilité) :

- **Les enjeux de fonctionnalités écologiques** et en particulier les **corridors** et les **réservoirs liés aux zones humides** identifiés pour le territoire, directement au sud et au nord du village de St Léger les Mélèzes : préserver, protéger (réglementation – zonage), valoriser, sensibiliser, considérer les effets indirects de l'éclairage (type d'éclairage, intensité, localisation, ...), préserver, valoriser et communiquer sur ces espaces naturels fonctionnels (réseau de haies et leur entretien, prairies naturels, bosquets, ...). Evaluer systématiquement les effets des aménagements au niveau du Drac. Prendre en compte et réduire les effets liés aux aménagements de la station de ski (effaroucheurs sur les câbles, travaux à partir du mois d'août, prise en compte de la présence du Moineau soulcie, ...). Améliorer les connaissances, notamment pour les espèces patrimoniales.
- **Les enjeux liés aux zones humides (liés à l'enjeu précédent)** : préserver, protéger (réglementation, zonage, valorisation, communication), évaluer les effets indirects de projets susceptibles de modifier leur alimentation en eau, veiller à la maîtrise du développement des espèces invasives, privilégier et encourager le pâturage extensif (en particulier au niveau des marais).
- **Les enjeux liés aux milieux forestiers** (en particulier au-dessus de 1300 m d'altitude) : préservation des boisements, favoriser un développement forestier présentant tous les stades générationnels avec une gestion intégrant la préservation d'arbres âgés, remarquables, sénescents et morts ou présentant des cavités. Les actions pourront être menées en partenariat avec l'ONF (forêts publiques) et Provence forêt (forêts privées).
- **Les enjeux liés aux milieux ouverts, prairies et pelouses, au niveau de la station de ski** : favoriser tant que possible un entretien en période tardive ou en gestion différenciée, éviter l'apport d'amendements (type compost ou boues de station d'épuration), créer ou conserver des lisières stratifiées entre les pistes et les boisements par le développement d'espèces arbustives indigènes, si nécessaires, ensemencées en utilisant des espèces végétales locales.
- **Les enjeux liés aux chiroptères** : préciser et prendre en compte les enjeux liés aux chauves-souris : inventaires complémentaires ciblés, réflexions concernant l'éclairage, la rénovation et la préservation des bâtis favorables aux gîtes, communiquer sur ces espèces et leurs enjeux.